

# Rapport relatif aux Orientations Budgétaires 2023

# Le débat relatif aux orientations budgétaires (DOB) - article L2312-1 CGCT

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Outil d'information budgétaire, il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget de la commune en s'appuyant sur les évolutions de la situation financière, sur les priorités budgétaires notamment.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB) qui est soumis au vote du conseil municipal.

# Sommaire

- Le contexte 2023
- L'aperçu rétrospectif des comptes administratifs
- Les frais de personnel
- La dette communale et la dette garantie
- Les indicateurs de gestion
- Le programme pluriannuel d'investissement
- Les orientations du budget 2023

# Le contexte 2023

# Un contexte international préoccupant

➤ Une économie mondiale en « convalescence post Covid19 »

## *Monde*

- Le retour de l'inflation en raison de 3 facteurs :
  - Offre <>Demande
  - refinancement dettes souveraines par les banques centrales à taux 0%
  - chocs exogènes (conflit Russo Ukrainien)
- Remontée (non programmée !) des taux directeurs de la Banque de la Communauté Européenne et de la Banque centrale américaine
- Raréfaction de l'ensemble des matières premières (énergies fossiles ; minerais ...) et atteintes à l'environnement

## *Zone Union Européenne (UE)*

- Crise énergétique en zone UE amplifiée par le conflit Russo Ukrainien
- Chute de l'Euro depuis début 2022 ce qui renchérit les prix des importations et favorise les exports
- Scénario le plus probable de stagflation (conjugaison inflation +croissance nulle ou négative) sur 2023

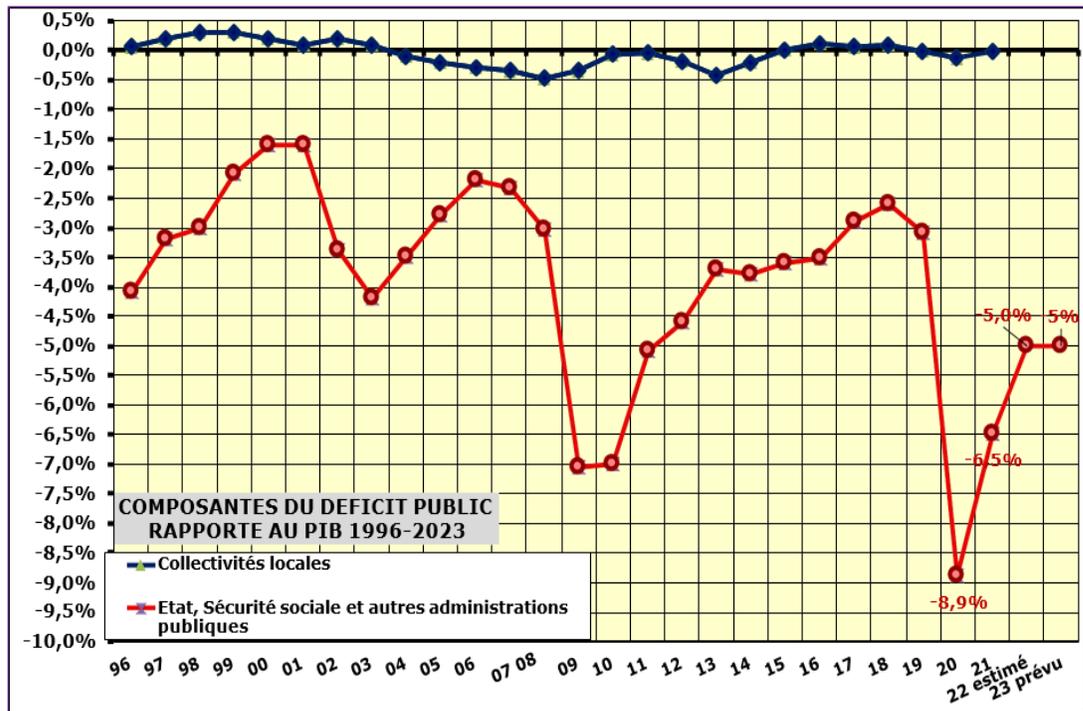
# Agrégats macro-économiques et financiers

- Produit Intérieur Brut (PIB) mondial = 150 000 Milliards de dollars
- Dette publique + privé monde = 350 000 Milliards d'euros *soit 230% du PIB mondial*
- PIB Français 2022 = 2 700 Mds €
- Dette publique de la France = 3 000 Mds € (soit 110% du PIB fin 2022)
- Taux de prélèvements obligatoires en France = 48% (le + élevé pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique -OCDE- et de l'Union Européenne)
- Budget de l'Etat : 350 Mds € en recettes et 500 Mds € en dépenses
  
- **Total des budgets des collectivités locales en France = 250 Mds € soit 10% du PIB Français**
  
- **70% de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales**

# Le contexte national du budget 2023

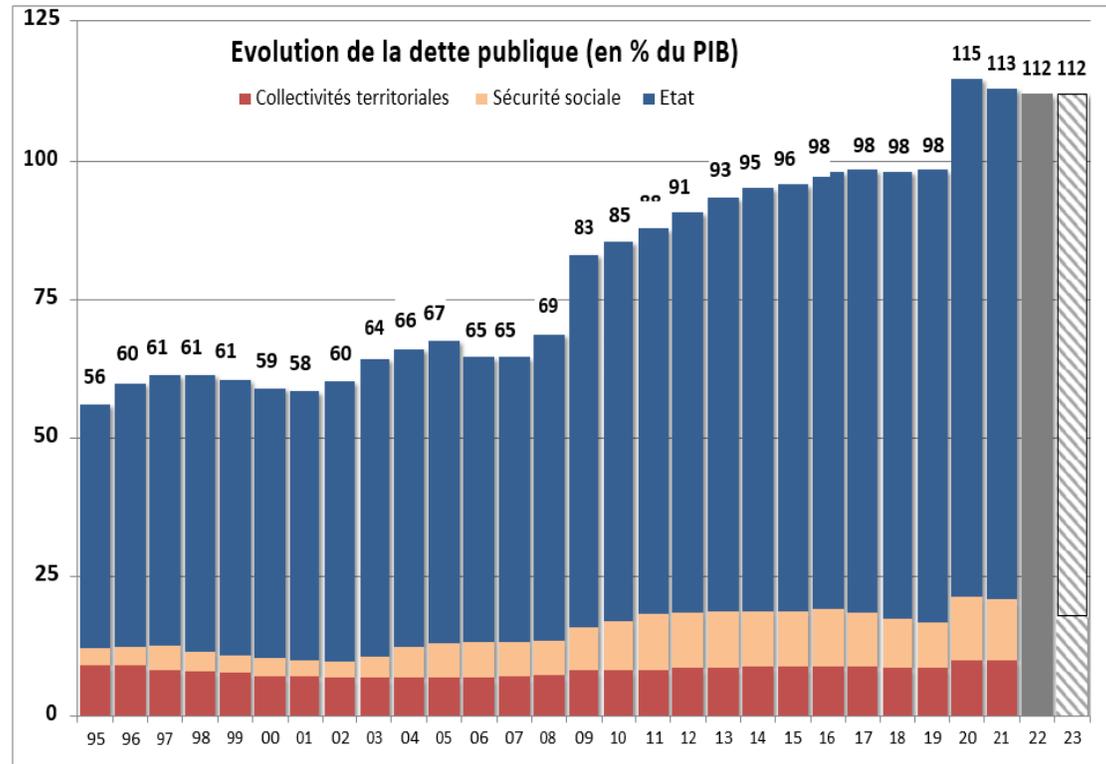
Un déficit qui se creuse et une dette qui augmente liés au contexte sanitaire

## Les comptes publics 1996-2023



Valeur du Pib: 2501 Md€ en 2021

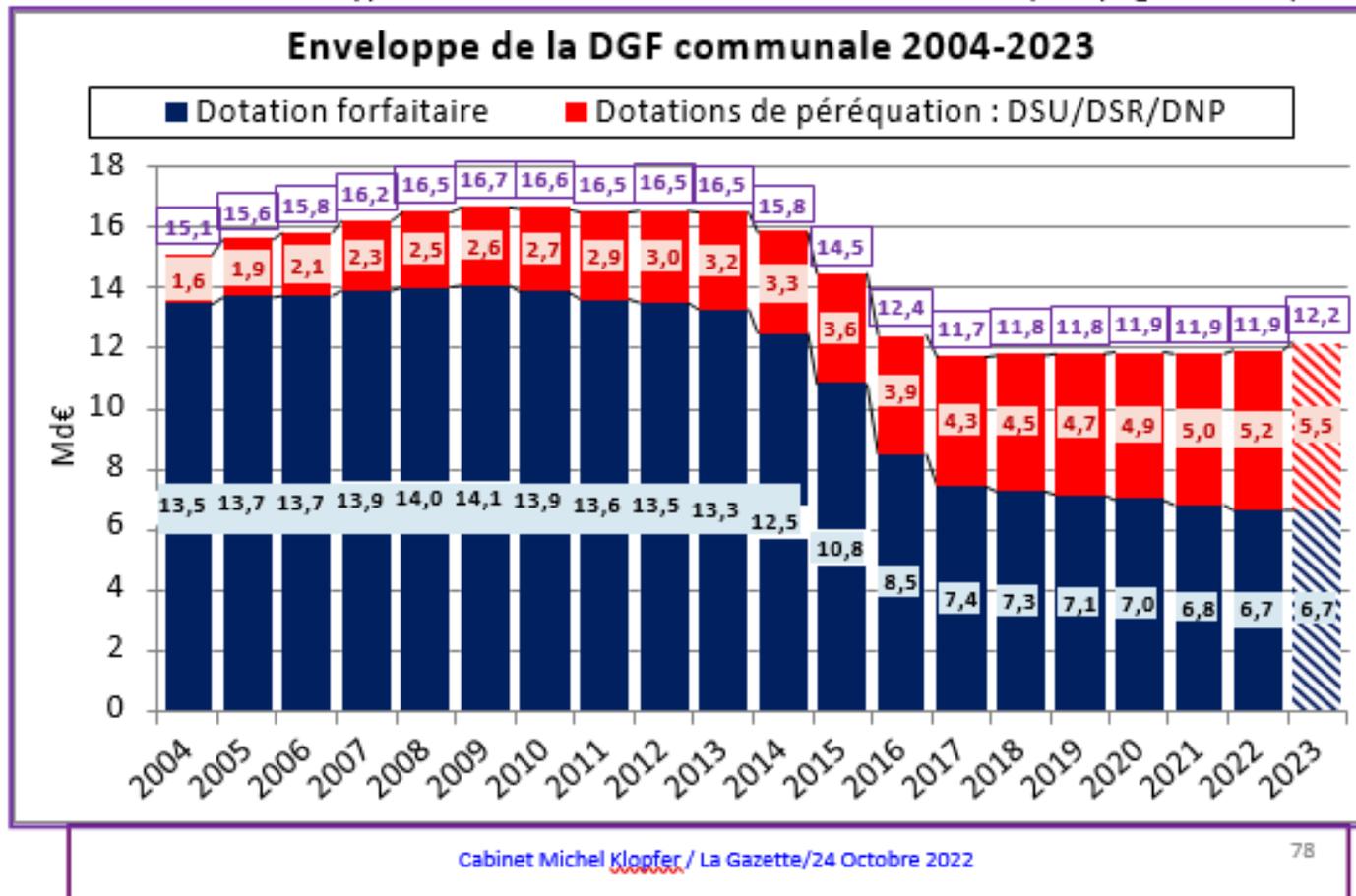
## La dette publique 1995-2023



# Le contexte national du budget 2023

Depuis la dernière réforme de la DGF,  
la péréquation verticale est passée de 11 à 45% de la dotation totale

Données 2023 dans l'hypothèse d'une absence d'écrêtement en 2023 (voir page 68 et 73)



- DGF stabilisée à 12,2 milliards d'euros

## LES CHIFFRES CLEFS DU Projet de Loi de Finances Initiale (PLFI) 2023

- Taux revalorisation forfaitaire **bases fiscales** : **+7,1 %** (+3,4% en 2022)
- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : 27,1 Mds € dont 18,6 bloc communal (+1,2%/2022)  
→ *Dont Progression de la Dotation de Solidarité Rurale* : + 200 M€ soit +10,7% (rappel +95 M€ en 2022)
- **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**: 6,7 Mds € (+200 M€ // 2022)
- **Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** : - 8 Mds € d'impôts de production pour les entreprises avec compensation financière imparfaite des collectivités bénéficiaires (Clisson Sèvre Maine Agglo ).
- **Des dotations de garanties anti-inflation énergie complexes, mais ciblées** : éligibilité de Haute Goulaine ?
- **Crédits à l'investissement aux territoires maintenus** :
  - Poursuite et stabilisation des crédits des Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
  - Mise en place d'un nouveau Fonds Vert (2 Mds € en Autorisation d'Engagement – AE- 2023)

# QUELLES PERSPECTIVES 2023-2024 ?

- **Une inflation importante et qui persistera en 2023-2024 ? :**
  - Tensions persistantes sur l'énergie
  - Contamination des prix de l'énergie et des matières premières sur toutes les chaînes de production industrielle et agro-alimentaire
  - Variabilité du niveau d'inflation selon la croissance mondiale et les tensions sur les marchés financiers ?
- **Une perte d'autonomie et de dynamique fiscale en lien avec le territoire :**
  - Les locataires ne payent plus de taxes locales (sauf la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères répercutée)
  - Les entreprises industrielles ne payent plus que 50% de la Taxe Foncière sur la Bâti
  - La CVAE supprimée totalement en 2024
- **Des dotations de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales qui ne progressent pas en euros courants (nets de l'inflation)**
- **Basculement en nomenclature comptable "M57" au plus tard au 01/01/2024 pour toutes les collectivités locales**

# Le contexte local du budget 2023

## 1) *La communauté d'agglomération "Clisson Sèvre et Maine Agglo" (CSMA)*

- Pas d'évolution du périmètre de l'agglomération et pas de transfert de nouvelle compétence en 2022
- Néanmoins des enjeux financiers pour le budget communal 2023 :
  - Projet de reversement d'une part de la taxe d'aménagement : délibération à reporter
  - Institution du "Versement mobilité" ? : 0,8% ? de la masse salariale des entreprises et des collectivités territoriales => +/- 20 k€ à verser par Haute-Goulaine ?
  - Service commun Autorisation du Droit des Sols / compétences transférées : +/- 45 K€ à verser à CSMA au titre de 9 mois en 2023 (majoration de l'AC de 16K€) – 1<sup>er</sup> paiement en 2024 donc pas d'impact financier sur le Budget Primitif 2023.

## 2) La loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" (SRU) – Loi 3DS

La commune de Haute-Goulaine est concernée par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU (objectif de 25% de logements locatifs sociaux) :

- La Préfecture a pris un arrêté de mise en carence de la commune en janvier 2021,
- La commune, qui était déjà en situation de carence au cours des années 2018, 2019 et 2020, restera donc carencée en 2021, 2022 et 2023 avec une pénalité majorée,
- En situation de carence et en l'absence de charges déductibles, le prélèvement annuel s'élèverait à 220 000 € par an environ,
- Fin 2018, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a retenu la somme de 669 251,15 € au titre des charges déductibles en lien direct avec la construction de logements locatifs sociaux (cf. cession gracieuse du foncier communal – dont la valeur a été estimée au total à 1,9 millions € – à LAD SELA),
- Au regard de l'effort financier réalisé par la commune, la DDTM a décidé d'exonérer la commune du paiement du prélèvement annuel pour les années 2019, 2020 et 2021,
- **En 2022 la commune a versé une pénalité de 74 021,18 €,**
- **Evolution de la loi SRU – Loi 3DS : suppression de l'objectif à atteindre de 25% de logements sociaux pour 2025 et nouveau contrat de mixité social proposé par l'Etat,**
- **Quid de la pénalité potentielle pour l'année 2023 annoncée à 73 000 € et suivantes ... ?**

## *Le réaménagement du centre-bourg*

Depuis 2020, la décomposition du financement du projet de réaménagement du centre-bourg est la suivante :

### **2020**

- participation de la commune : 375 000 €
- participation de CSMA (assainissement collectif) : 100 000 €

### **2021**

- participation de la commune : 274 800 € + 200 000 €
- participation de CSMA (assainissement collectif et eaux pluviales urbaines) : 40 000 €

### **2022**

- participation de la commune 282 000 € + 200 000 €
- participation de CSMA (assainissement collectif et eaux pluviales urbaines) : 0 € reste environ 30 000 €

### **2023 et suivantes**

- participation de la commune : de 2023 à 2026 : 282 000 € TTC + 200 000 €
- 2027 : 284 400 € + 200 000 €
- et de 2028 à 2031 : 330 000 € + 200 000 €

## *4) La création d'un budget annexe « Valorisation du Marais de Goulaine" depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022*

### **Contexte :**

- **Depuis 2006** : mise à disposition du bâtiment communal « La Maison Bleue » au bénéfice du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG)
- **Au 01/01/2022** : fusion du SMLG et du Syndicat Loire Aval (SYLOA) avec, pour compétence, la "Gestion des milieux aquatiques"
- **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022** :
  - La compétence "Valorisation du Marais" ainsi que la Maison Bleue sont restituées à la commune
  - Une entente a été mise en place entre les communes de Haute-Goulaine, Basse-Goulaine, La Haye-Fouassière et la communauté de communes "Sèvre et Loire"
  - La commune va mettre en place un service "Animations pédagogiques et culturelles"
  - Dans un souci de transparence et de sincérité des comptes, un budget annexe "Animations pédagogiques et culturelles" a été créé par la commune de Haute-Goulaine.

## *4) Gestion et financement de la Maison Bleue au 1<sup>er</sup> janvier 2022*

### **Impacts budgétaires :**

- Jusqu'à fin 2021, la commune verse au SMLG une participation annuelle pour les actions mises en place dans le cadre de la compétence "Valorisation du Marais" (pour rappel, la participation 2021 s'est élevée à 10 539 €)
- A compter de 2022, les communes de Haute-Goulaine, Basse-Goulaine, La Haye-Fouassière et la communauté de communes "Sèvre et Loire" vont poursuivre leur financement
- Un accord a été trouvé pour une participation des 4 collectivités à hauteur de 75 % du montant 2021, soit un total de 79 365 €.

**La commune a participé à l'entente pour un montant de 7 904 € pour 2022**

**L'estimation pour l'année 2023 s'élève à 8 316 € correspondant à une revalorisation de + 5,2 % ( inflation).**

## 5) Création de « France Services »

Impacts budgétaires :

DÉPENSES		RECETTES	
Types de dépenses	Montant	Types de recettes	Montant
Charges de personnel ( aout/déc.)	25 708 €	Indemnité compensatrice forfaitaire agence postale ( sept/déc.)	4 296 €
Fournitures administratives	269 €	Indemnité exceptionnelle installation agence postale	3 222 €
Petit équipement et fournitures bâtiments	3 625 €	Fonds nationale aménagement et développement du territoire et fonds national France Services ( aide non proratisée)	30 000 €
Maintenance bâtiment ( contrôle elec, extincteurs, chéneaux, télésurveillance, vitrerie, etc.)	3 246 €		
Téléphonie, fluides, location copieur ( aout/déc.)	748 €		
Frais réception pour inauguration	1 683 €		
<b>TOTAL</b>	<b>33 596 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 518 €</b>

# L'aperçu rétrospectif des comptes administratifs

## VUE SYNTHETIQUE DES **RECETTES** ET DES **DEPENSES** DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017

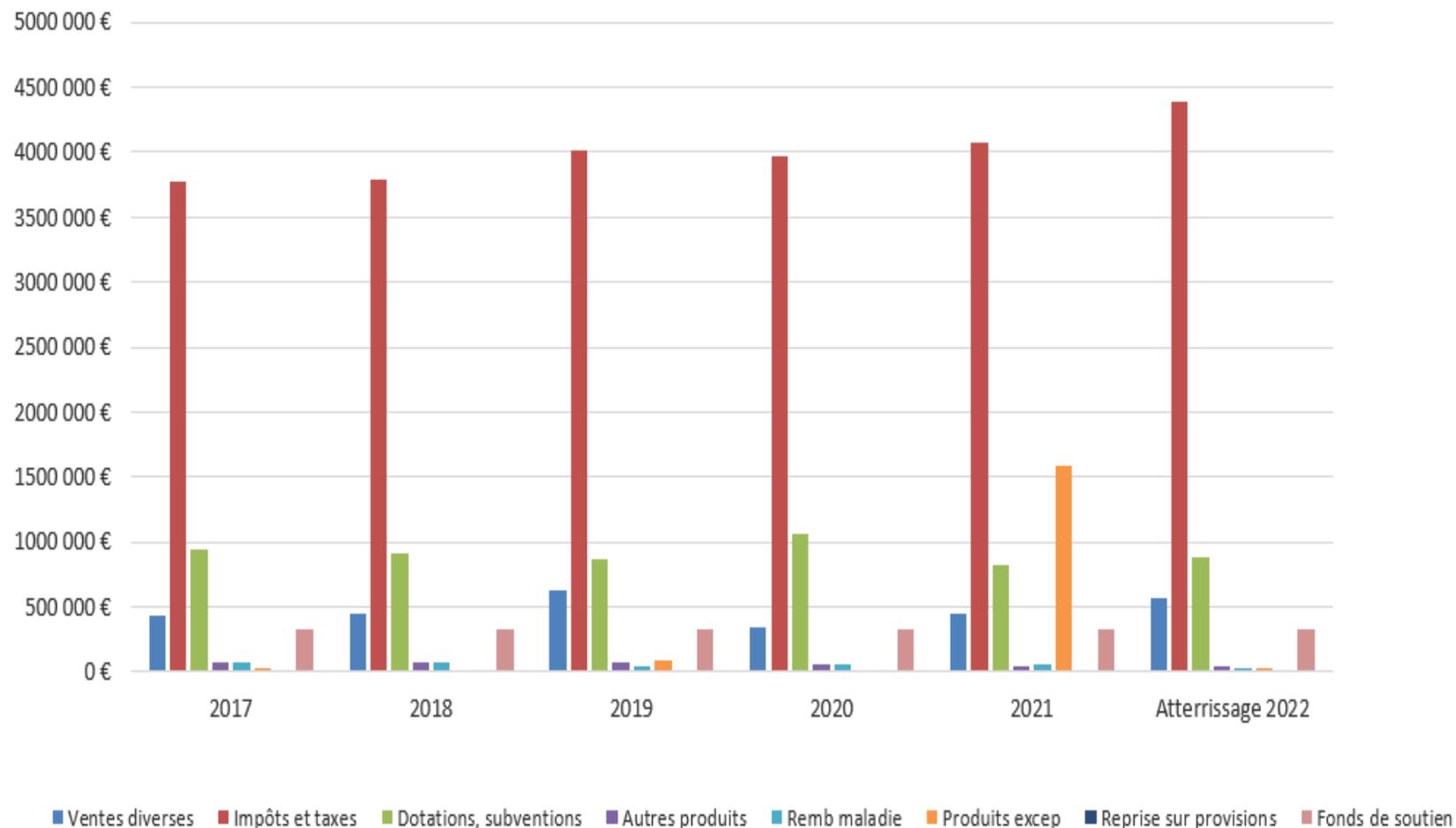


Le budget 2022 de fonctionnement s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec une augmentation des dépenses de fonctionnement avoisinant les 4,8 M€ et des recettes de fonctionnement à 6,2 M€.

Haute-Goulaine conserve ainsi la capacité d'autofinancer ses projets d'investissement.

	2017	2018	2019	2020	2021	Atterrissage 2022
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4352 929 €	4427 880 €	4498 683 €	4751 565 €	4492 439 €	4791 762 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5656 993 €	5653 889 €	6058 665 €	5823 111 €	7387 308 €	6255 808 €

## ➤ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE :



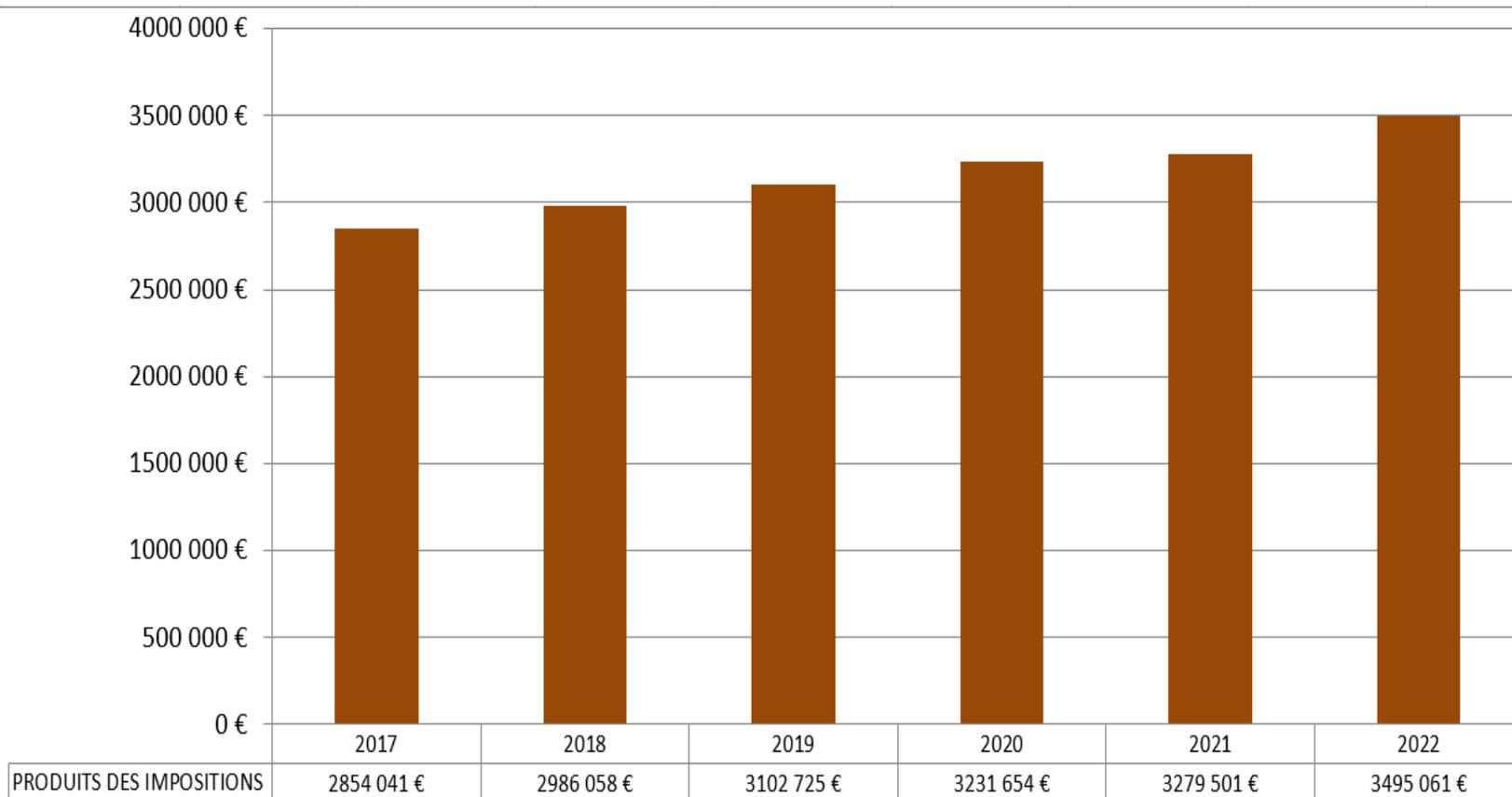
La **fiscalité directe locale** constitue la principale recette de la commune : plus de 70% des recettes réelles de fonctionnement .

Viennent ensuite :

- les **dotations versées par l'Etat** (+-14%),
- le **fonds de soutien** accompagnant la commune dans la désensibilisation de l'emprunt structuré en 2015 (+- 5%)
- la **participation des habitants** aux services offerts par la commune (+-9%)

# La fiscalité directe locale

Les produits d'imposition : + 22,46 % de 2017 à 2022



Recette principale de la commune, le produit des impositions varie en fonction de 2 paramètres :

- les bases fiscales :
  - . Arrivée de nouveaux habitants
  - . Revalorisation votée en Loi de Finances Initiale
- les taux votés par la commune

Dynamisme freiné par la réforme de la taxe d'habitation

# L'évolution des taux d'imposition

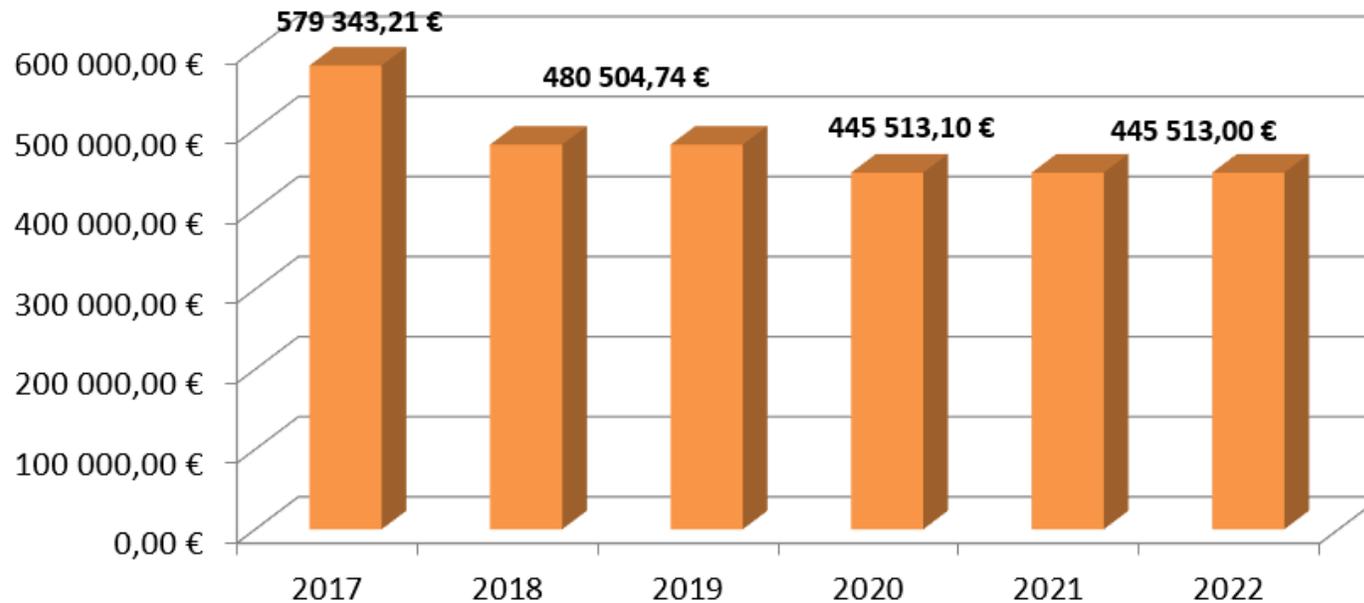
Depuis 2018 : stabilité des taux d'imposition votés par la commune.

En 2022 : augmentation des taux d'impôt locaux votée, Taxe Foncière (TF) et Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : + 2 % pour rejoindre le taux moyen national de la strate (TF) et permettre de développer les services apportés à la population

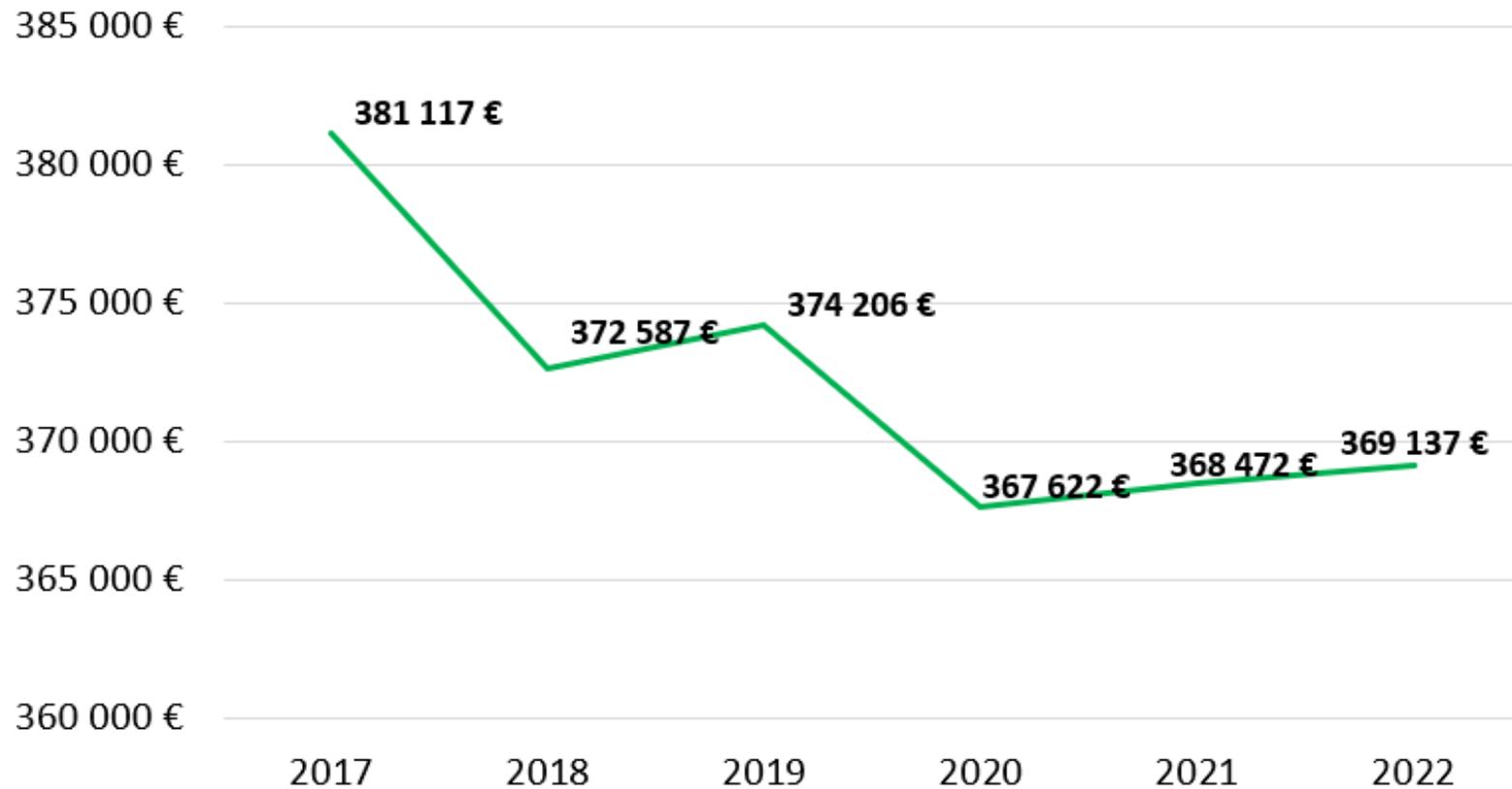
	TAXE HABITATION		TAXE FONCIERE		TAXE FONCIER NON BATI	
	Haute-Goulaine	Strate	Haute-Goulaine	Strate	Haute-Goulaine	Strate
2017	19,02%	15,12%	19,85%	20,85%	51,95%	52,58%
2018	19,12%	15,21%	19,95%	20,88%	52,21%	52,82%
2019	19,12%	15,29%	19,95%	20,96%	52,21%	52,45%
2020	19,12%	15,22%	19,95%	20,88%	52,21%	52,19%
2021	-	-	34,95%	39,10%	52,21%	52,31%
2022	-	-	35,65%	-	53,25%	-

# L'évolution de l'attribution de compensation versée par CSMA

- **En 2016** : transfert de la participation de la commune au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours
- **En 2017** : retour vers la commune de la lutte contre les nuisibles, le fauchage-élagage, le curage des fossés et valorisation d'une location au Quatrain,
- **En 2018** : transfert de l'instruction du droit des sols, des créneaux scolaires des piscines, de la compétence jeunesse (Local J), GEMAPI
- **En 2020** : transfert de la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (valorisée) et Eaux Pluviales Urbaines (non valorisée)

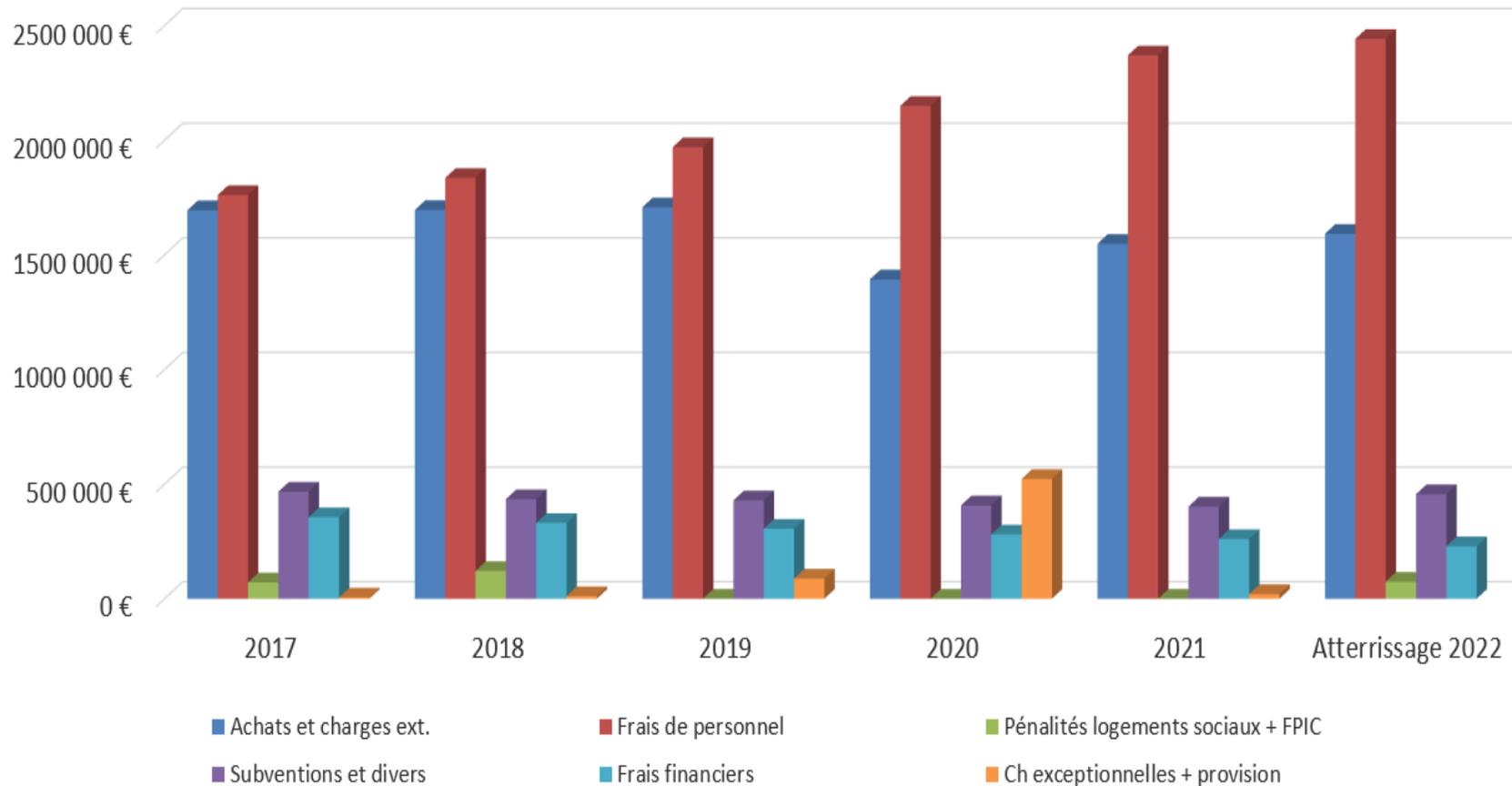


## La dotation forfaitaire



Composante de la Dotation Globale de Fonctionnement, la dotation forfaitaire est stabilisée après avoir diminuée fortement.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Les **frais de personnel** sont le premier poste de dépenses en fonctionnement (+51%) ,

- suivi des **charges à caractère général** (+33%),
- des **participations et subventions versées à des organismes extérieurs et indemnités de élus et charges exceptionnelles** (+9 %)
- des **intérêts des emprunts** (+5 %)

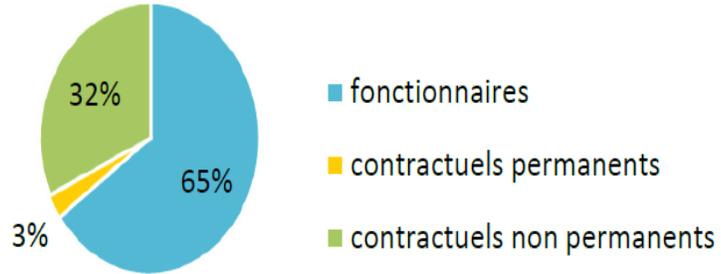
# Les frais de personnel

# Les agents communaux (bilan social 2021)

## Effectifs

➔ 69 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

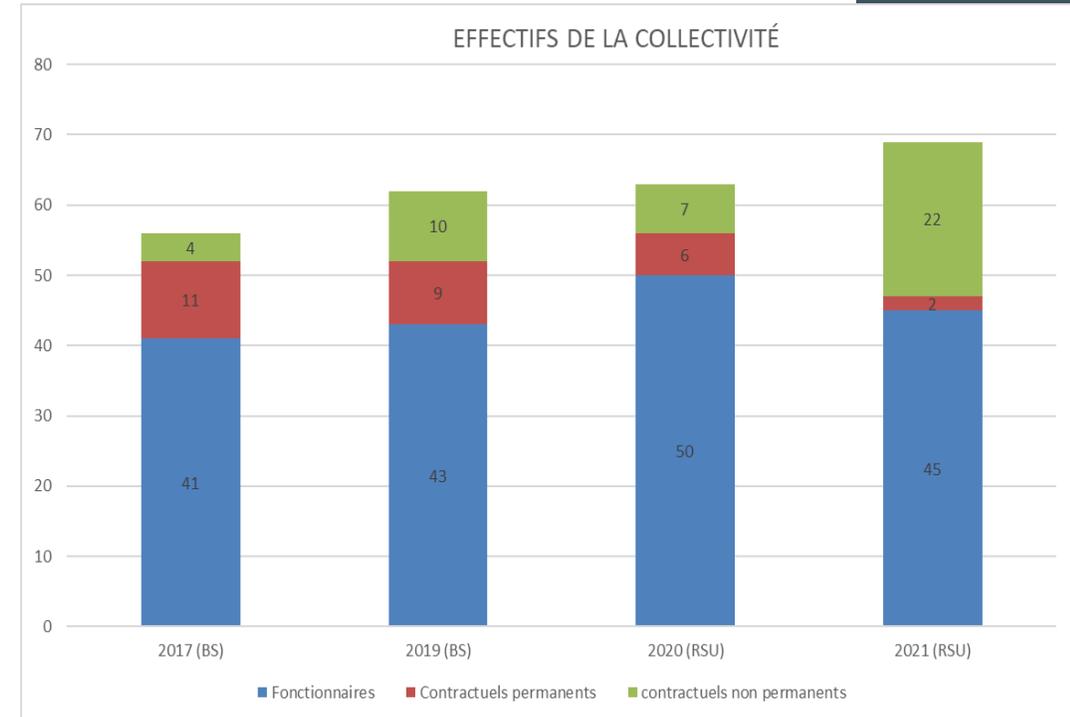
- > 45 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents
- > 22 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

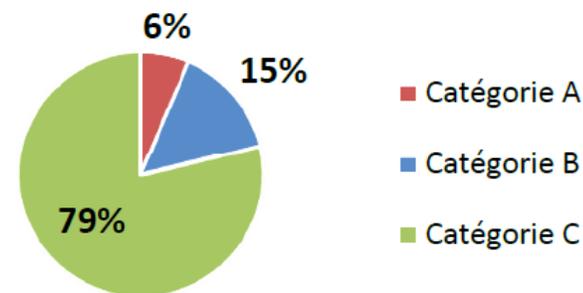
➔ Précisions emplois non permanents

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 68 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : 4 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire



## — Caractéristiques des agents permanents

### ➔ Répartition des agents par catégorie



## — Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

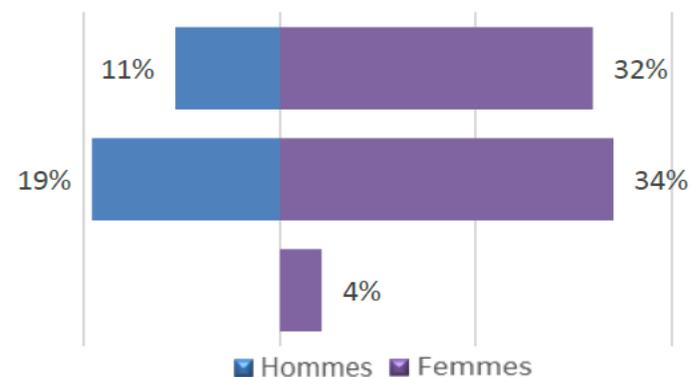
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,06
Contractuels permanents	50,00
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,18</b>

**de 50 ans et +**

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,64

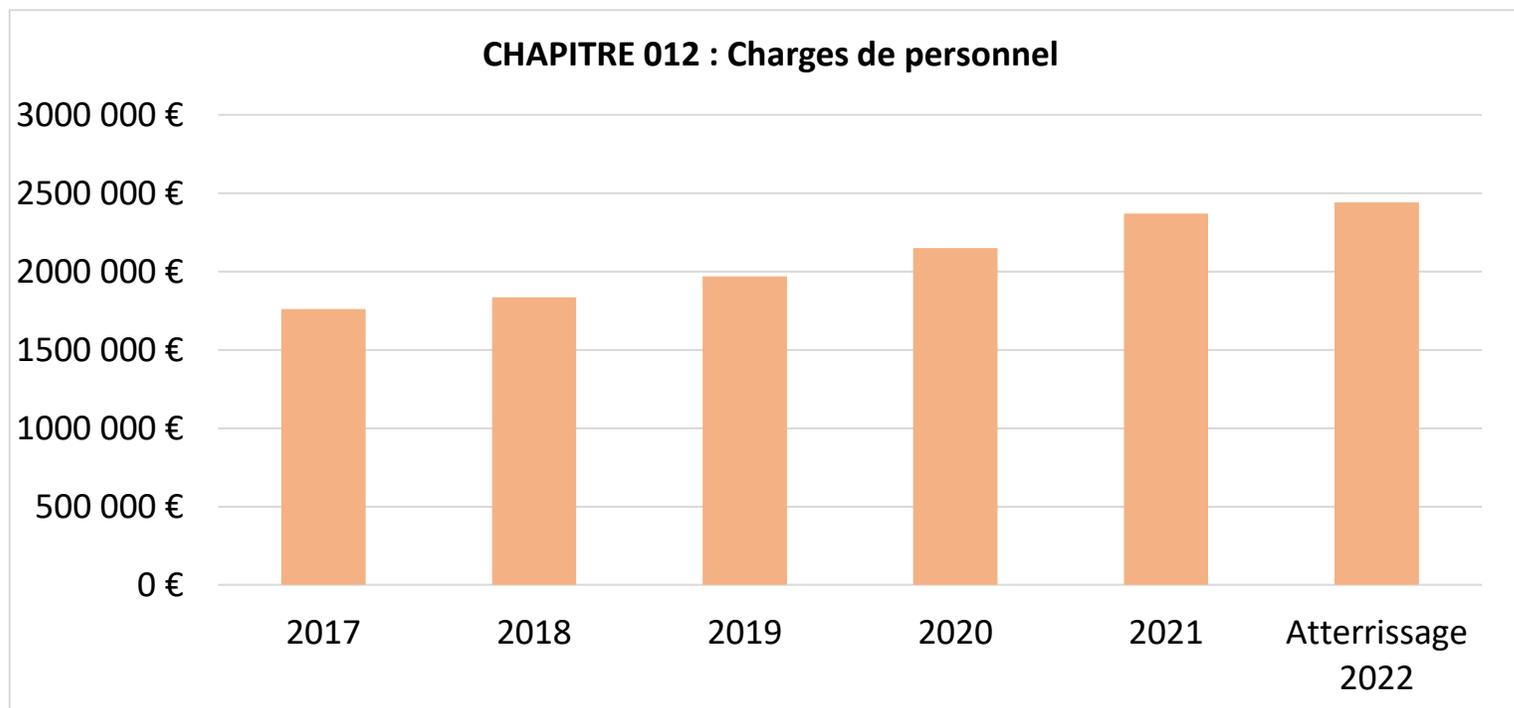
**de - de 30 ans**

Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## "Chapitre 012" : charges de personnel



**Les charges de personnel poursuivent leur progression à un rythme plus mesuré : +38,7% de 2017 à 2021 :**

**pour améliorer les services apportés aux Goulainais.**

→ *La croissance de la masse salariale de 2022 par rapport à 2021 est de : + 5,6 %*

→ *La croissance de la masse salariale de 2021 par rapport à 2020 est de : + 7,6%*

# L'actualité des charges de personnel

## 2022

→ Création de postes :

- Informaticien à mi temps (nov. 2021)
- DGA "ressources et moyens" ( février 2022)
- Restructuration du pôle technique : arrivée du Responsable des Services Technique (avril 2022) et de la Directrice des Services Techniques ( juin 2022)
- Chargé de projet (mai 2022)
- 2 agents d'accueil à France Services (août 2022)
- Manager de commerce (déc. 2022)
- Remplacement d'agents en lien avec les mouvements de personnel (service remplacement du Centre de Gestion)

→ Indemnité élections (4 scrutins)

→ Revalorisation du point d'indice de la fonction publique : + 3,5 % à partir de juillet 2022

→ Prime inflation (5,5 K€ en 2022)

## 2023

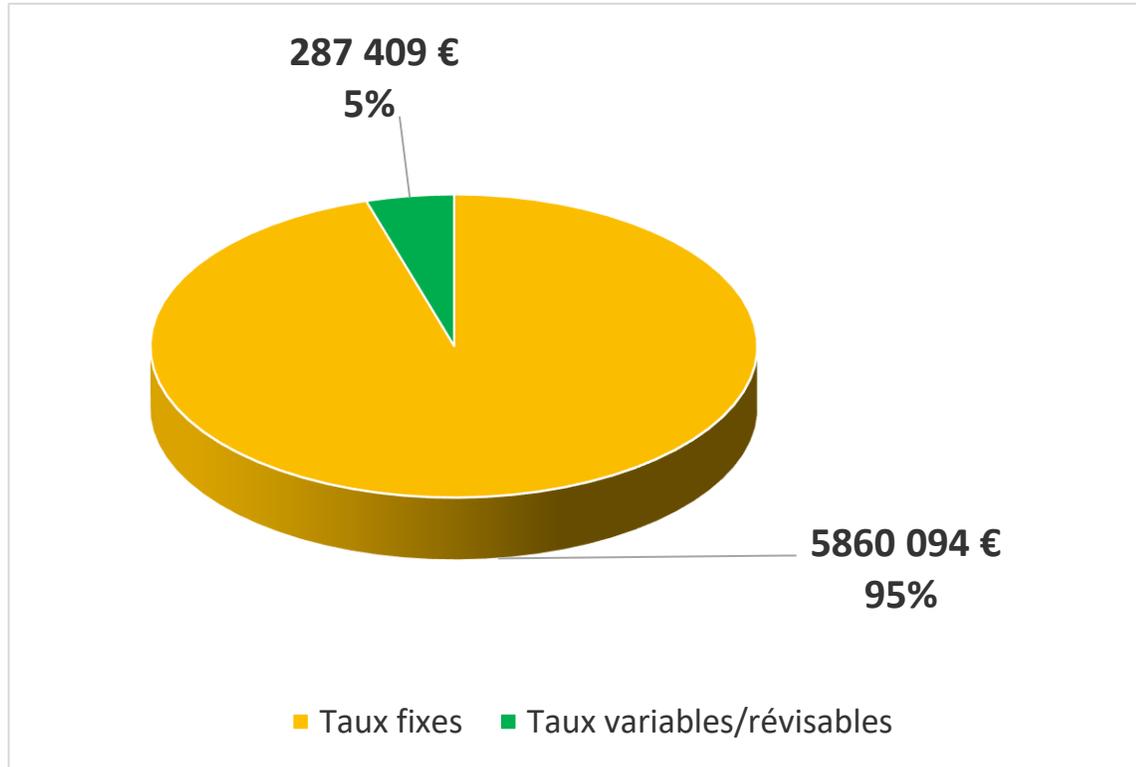
→ Postes à pourvoir : Responsable des Ressources Humaines (RH) (80%) (mars) ; recherche active d'un responsable commande publique ; d'un gestionnaire RH et compta et informaticien en mi-temps

→ Diminution des cotisations d'assurances du personnel : - 30 000 € (auto assurance pour la "Couverture Maladie Ordinaire")

# La dette

# La dette communale

Capital restant dû (CRD) au **01/01/2023** = 6 147 503 € sans le fonds de soutien versé par l'Etat  
= **4 164 608 € après déduction du fonds de soutien**



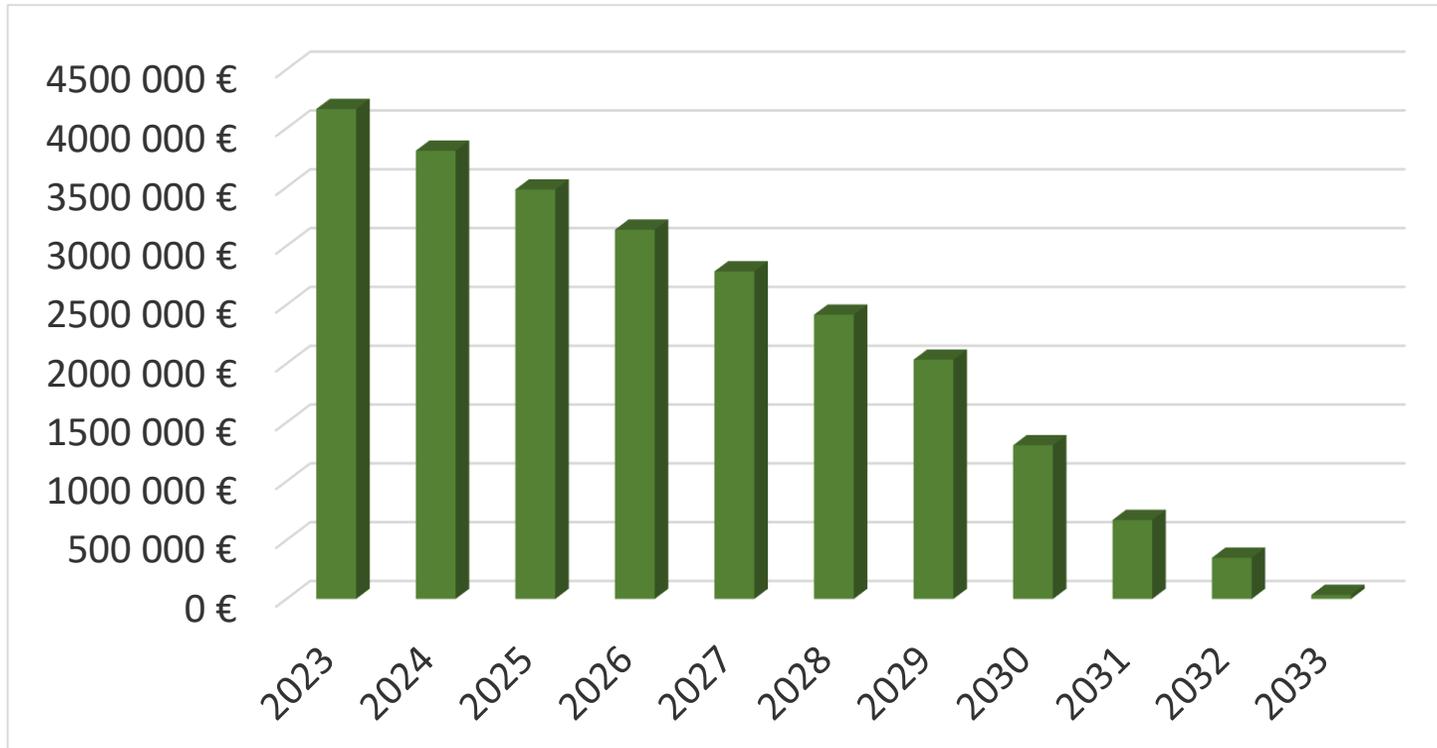
La dette de Haute-Goulaine est constituée à :

- 95 % d'emprunts à taux fixes
- 5 % d'emprunts à taux variables "capés".

Elle est donc sécurisée.

## L'extinction de la dette

### CRD après perception du fonds de soutien

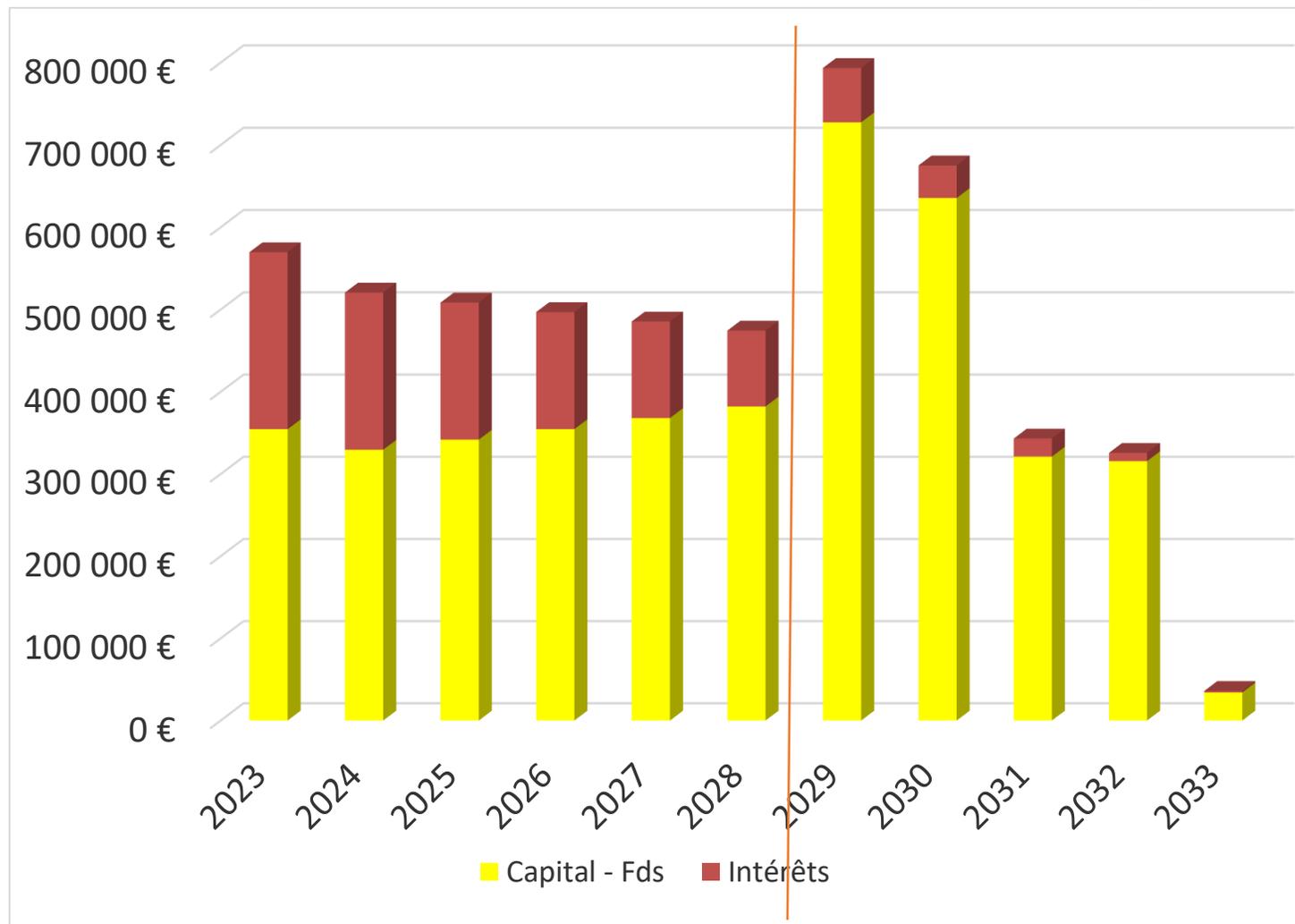


Sans apport de nouvel emprunt, la dette de la commune sera éteinte en 2033.

Le contexte favorable des taux bancaires qui restent bas, conjugué à la capacité de Haute-Goulaine à emprunter, peut permettre de contracter de nouveaux emprunts.

## Les annuités de la dette

après perception du fonds de soutien jusqu'en 2028 :



Les annuités de la dette (remboursement du capital et des intérêts), prises partiellement en charge par l'Etat, diminuent progressivement, offrant ainsi de nouvelles marges de manœuvre à la commune.

### A noter :

*la fin du versement du fonds de soutien en 2029...*

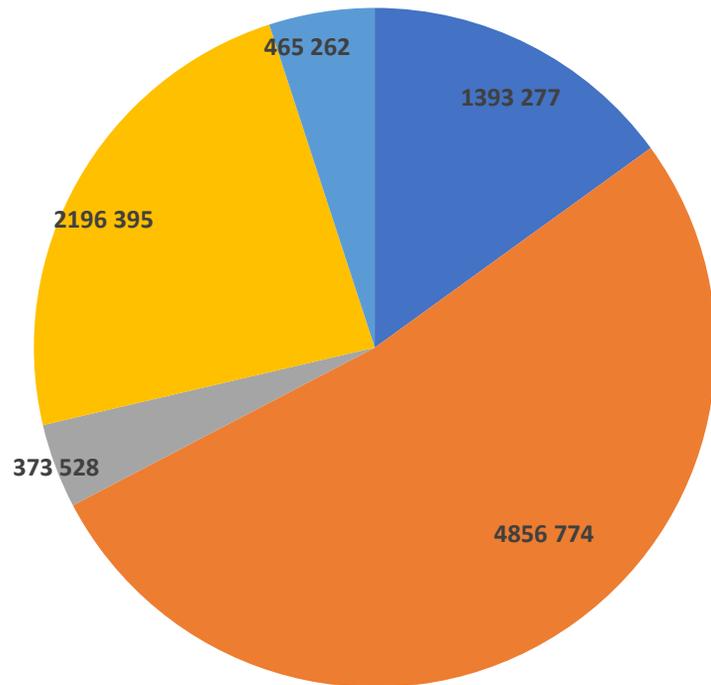
# Les emprunts garantis

Les collectivités locales peuvent accorder des garanties d'emprunts, soit à d'autres collectivités et à leurs groupements, soit dans le cadre des dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) à des personnes de droit privé.

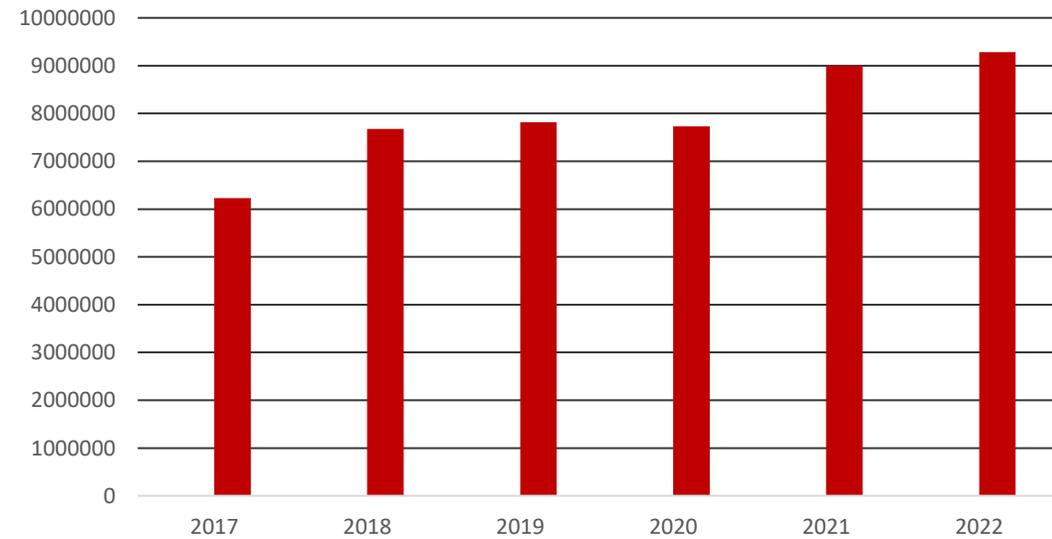
Haute-Goulaine apporte sa garantie à des personnes de droit privées pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements, bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice des prêts accordés par l'Etat.

Elle apporte également sa garantie dans le cadre du renouvellement du centre bourg.

# Les emprunts garantis par bailleur (CRD au 31/12/2022) : 9 285 235 €

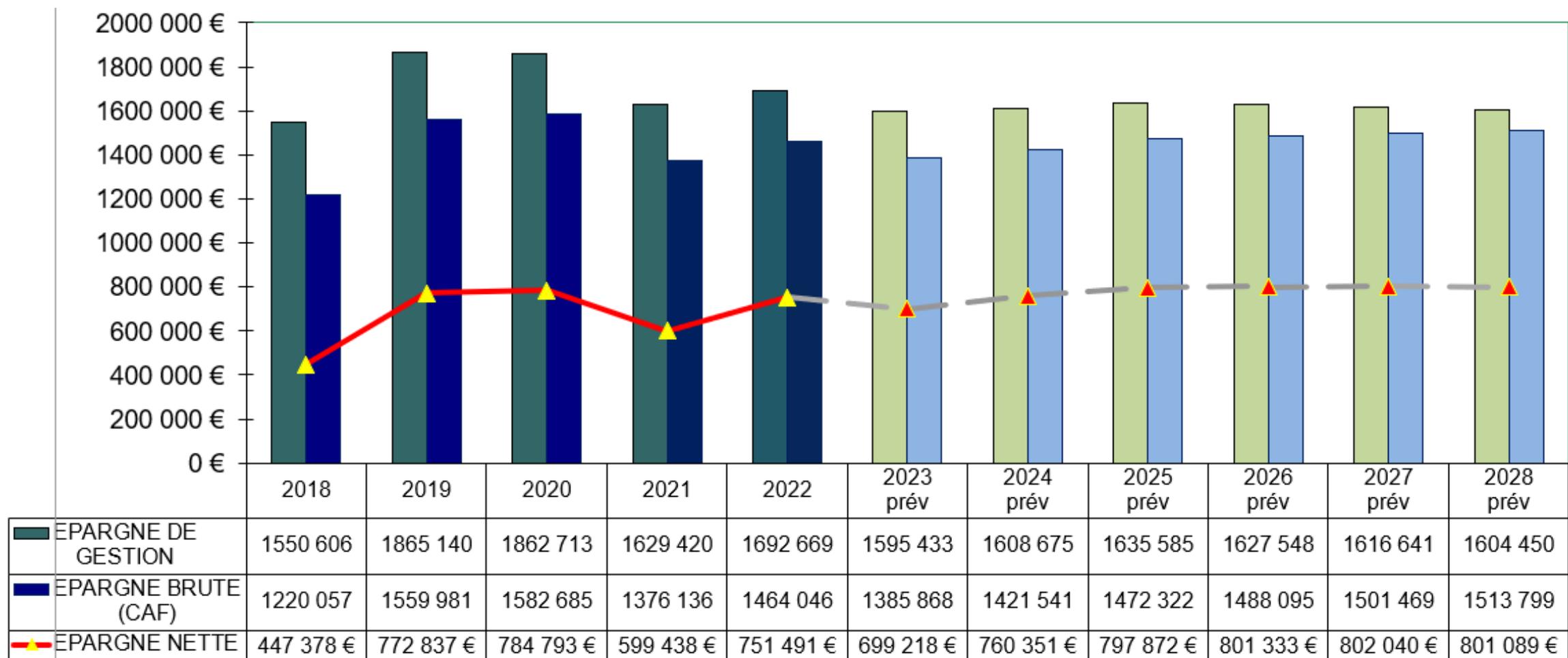


BAILLEURS	CRD
AIGUILLON CONSTRUCTION	1 393 277
CDC HABITAT	4 856 774
HARMONIE HABITAT	373 528
PODELHIA	2 196 395
LAD SELA	465 262
	<b>9 285 235</b>

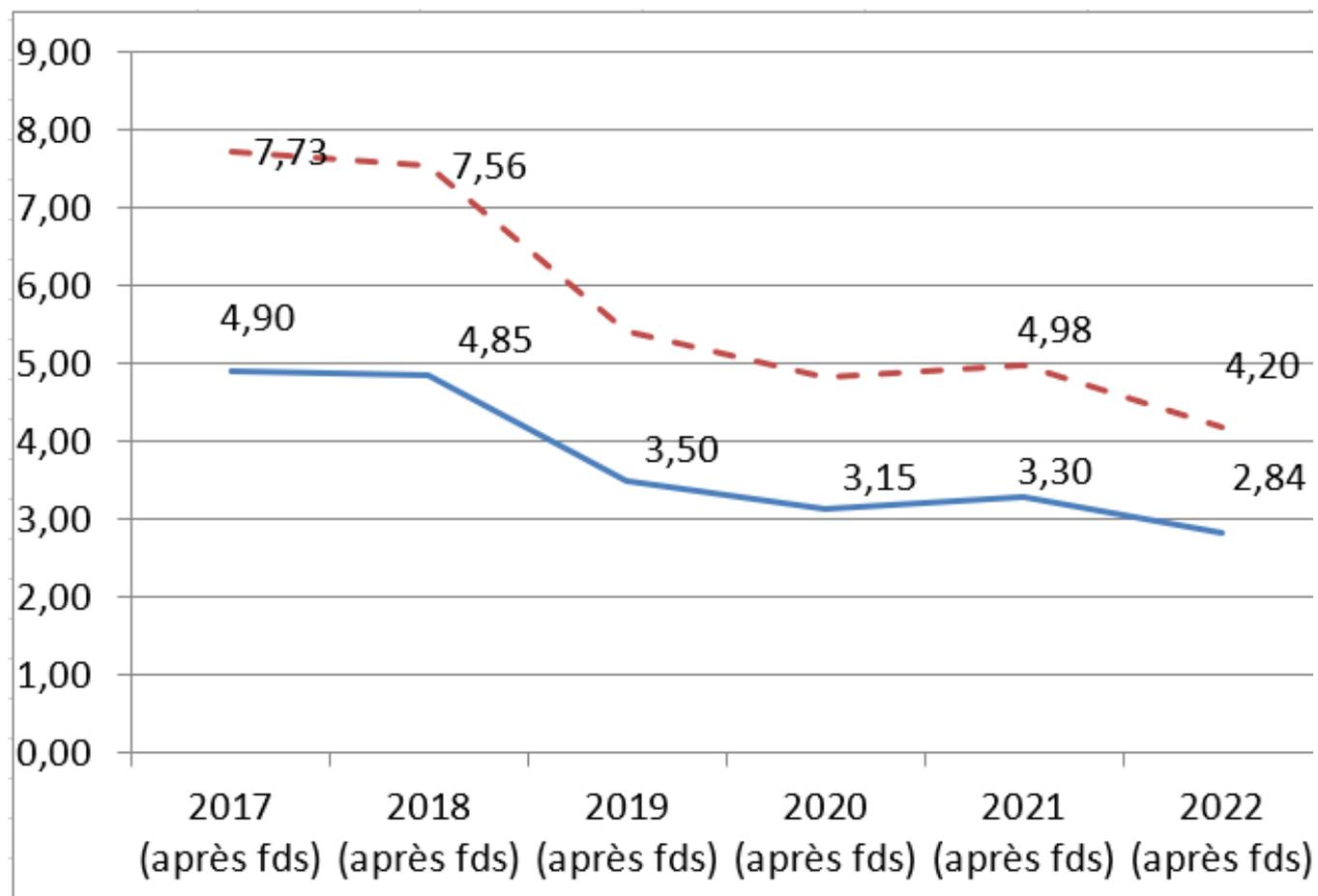


# Les indicateurs de gestion

## L'évolution des épargnes :

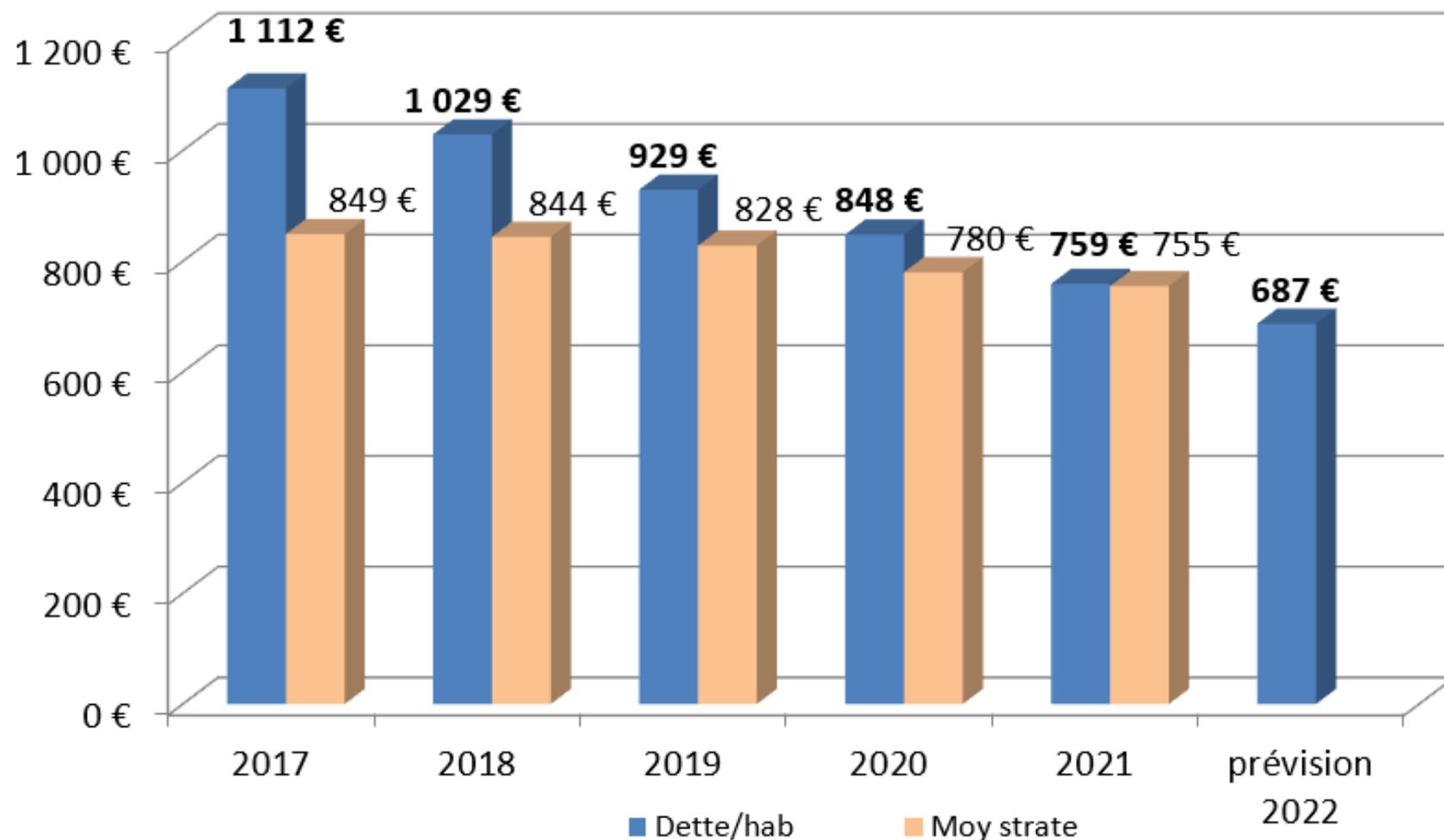


## La capacité de désendettement (en nombre d'années) : Capital restant dû / épargne brute



Amélioration de la capacité de désendettement de la commune qui avoisine les 3 ans.

## La dette par habitant



La dette par habitant de Haute-Goulaine a diminué progressivement depuis plusieurs années et rejoint désormais la dette moyenne des communes de la même strate (de 5 000 à 10 000 habitants).

# Le programme pluriannuel d'investissement

<b>PPI</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>capacité d'équipement (en K€)</b>	<b>1 681</b>	<b>2 162</b>	<b>1 709</b>
Aménagement du bourg	482	482	482
Rue du Pâtis, carrefour du Pâtis Forestier et rue de la Surboisière (PUP)	200		
Salle Christine Caron (travaux de réhabilitation ) (PUP)	400	200	
Programme réfection de voirie et trottoirs	50	50	50
Multi-accueil (évolution des capacités d'accueil) (PUP)	100	600	800
Aménagement Local J ( croix des Tailles)	50		
Schéma vélo	50	50	
Travaux voirie, bâtiments, sports, renouvellement matériel, informatique, téléphonie, mobilier...	500	100	100
<b>TOTAL PROJETS</b>	<b>1 832</b>	<b>1 482</b>	<b>1 432</b>
<b>ECART</b>	<b>-151</b>	<b>680</b>	<b>277</b>

# Les orientations du BP 2023

# Le cadrage du budget 2023

	ORIENTATIONS 2023
Dépenses de fonctionnement	5 200 000€
Recettes de fonctionnement <i>avec fonds de soutien</i>	6 200 000€

## Une volonté réaffirmée :

Offrir un cadre de vie responsable et durable en adaptant les projets aux capacités financières de la commune.



Schéma Vélo

